

Section 1. Identification

Identificateur de produit : Le Fluid d'échappement diesel (FED) 32.5%
Type de produit : Liquide
Code du produit : 54-8000

Utilisations

Domaine d'application : Applications industrielles

Fournisseur

Données relatives au fournisseur : Crevier Lubrifiants Inc.

Adresse

Rue : 2320 De La Métropole
Ville : Longueuil
Code postal : J4G 1E6
Pays : Canada

Téléphone : 514- 679-8866
N° fax : 514-679-5818
Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS : rmaillette@catalyslubrifiants.ca

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : 1-800 363-0590
Canada: 24 Hour Emergency Service, Canutec 613-996-6666

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : Non classé.

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement : Pas de mention de danger.

Mentions de danger : Non applicable.

Conseils de prudence

Généralités : Non applicable.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Remarque : Solution d'urée aqueuse avec un contenu de 32,5 % en poids d'urée (CAS n 57-13-6).

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer abondamment à l'eau courante. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Éviter d'inhaler les vapeurs, les embruns ou le brouillard. En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Obtenez des soins médicaux si vous vous sentez mal.
- Contact avec la peau** : Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Non identifié.
- Dangers spécifiques du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes d'azote, ammoniac, Éviter de respirer les poussières, les vapeurs ou les fumées dégagées par la combustion des produits., En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement.
- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
- Remarque** : Non explosif.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Les installations d'entreposages doivent être équipées de digues de sécurité afin de prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

- Limites d'exposition professionnelle** : Aucune.
- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Une installation de lavage ou de l'eau doit être accessible pour le nettoyage des yeux et de la peau. Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection oculaire/ faciale : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières.

Protection de la peau

Protection des mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Pour des applications générales, nous recommandons généralement d'utiliser des gants d'une épaisseur supérieure à 0,35 mm. Il convient de souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un indicateur fiable de résistance des gants à un produit chimique spécifique. En effet, la perméabilité du gant dépendra de la composition précise du matériau de ce dernier.

Protection du corps : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus.

Autre protection pour la peau : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)



Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide
Couleur : Incolore.,
Odeur : légèrement odorante, odeur d'ammoniaque
Seuil olfactif : Indéterminé.
pH : 9 - 10
Point de fusion/congélation : -10.5 °C

| | |
|--|---|
| Point d'ébullition/condensation | : 100 °C (100 °C) |
| Température de sublimation | : Indéterminé. |
| Point d'éclair | : Non applicable |
| Taux d'évaporation | : Indéterminé. |
| Inflammabilité (solides et gaz) | : Ininflammable. |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) | : Seuil minimal: Indéterminé. Seuil maximal: Indéterminé. |
| Tension de vapeur | : Indéterminé. |
| Densité | : 1.088 g/cm ³ |
| Densité relative | : Indéterminé. |
| Solubilité | : Indéterminé. |
| Solubilité dans l'eau | : > 100 g/l |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | : Indéterminé. |
| Température d'auto-inflammation | : Indéterminé. |
| Température de décomposition | : Indéterminé. |
| Viscosité | : Dynamique: 1.4 mPa.s @ 20 °C (20 °C) Cinématique: Indéterminé. |
| Caractéristiques d'explosivité | : Non explosif. |
| Propriétés oxydantes | : Aucun |

Section 10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Réactivité | : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. |
| Stabilité chimique | : Le produit est stable. |
| Risque de réactions dangereuses | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. |
| Conditions à éviter | : Éviter toute contamination incluant celle par les métaux, la poussière ou les substances organiques. |
| Matériaux incompatibles | : L'urée réagit avec l'hypochlorite de sodium ou de calcium pour former du trichlorure d'azote explosif. |
| Remarque | : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : Oxidizing agents les acides les alcalins Nitrites et nitrates |
| Produits de décomposition dangereux | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Respiratoire : Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Respiratoire : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Aucun effet important ou danger critique connu.

Risque d'absorption par aspiration

Aucun effet important ou danger critique connu.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

| | | |
|------------------------------|---|---------------------------|
| Contact avec les yeux | : | Aucune donnée spécifique. |
| Inhalation | : | Aucune donnée spécifique. |
| Contact avec la peau | : | Aucune donnée spécifique. |
| Ingestion | : | Aucune donnée spécifique. |

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

| | | |
|-----------------------------------|---|-----------------|
| Effets immédiats possibles | : | Non disponible. |
| Effets différés possibles | : | Non disponible. |

Exposition de longue durée

| | | |
|-----------------------------------|---|-----------------|
| Effets immédiats possibles | : | Non disponible. |
| Effets différés possibles | : | Non disponible. |

Effets chroniques potentiels sur la santé

| | | |
|--|---|---|
| Cancérogénicité | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Mutagénicité | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur la fertilité | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur le développement | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur ou via l'allaitement | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Autres effets | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |

Signes/symptômes de surexposition

| | | |
|------------------------------|---|---------------------------|
| Contact avec les yeux | : | Aucune donnée spécifique. |
| Inhalation | : | Aucune donnée spécifique. |
| Contact avec la peau | : | Aucune donnée spécifique. |
| Ingestion | : | Aucune donnée spécifique. |

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë
Non disponible.

Section 12. Données écologiques

Toxicité

| | | |
|--------------------------|---|---|
| Conclusion/Résumé | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |
|--------------------------|---|---|

Persistance et dégradation

| | | |
|--------------------------|---|---|
| Conclusion/Résumé | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |
|--------------------------|---|---|

Potentiel de bioaccumulation

| | | |
|--------------------------|---|---|
| Conclusion/Résumé | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |
|--------------------------|---|---|

Mobilité dans le sol

| | | |
|---|---|-----------------|
| Coefficient de répartition sol/eau (KOC) | : | Non disponible. |
|---|---|-----------------|

- Mobilité** : Ce produit peut être véhiculé par les écoulements d'eau souterrains ou les ruissellements de surface, car sa solubilité avec l'eau est élevée
- Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Produit

- Méthodes de traitement des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

| Regulation: UN Class | |
|---|-----------------|
| 14.1 Numéro ONU | Non réglementé. |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies approprié | Non applicable. |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non applicable. |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non applicable. |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non. |
| Renseignements complémentaires | |
| <u>Dangers pour l'environnement</u> | : Non |

| Réglementation: Classe TMD | |
|---|-----------------|
| 14.1 Numéro ONU | Non réglementé. |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | Non applicable. |
| 14.3 Classe de danger relative au transport | Non applicable. |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non applicable. |
| 14.5 Dangers environnementaux | Non. |

| | |
|---------------------------------|-----------------|
| Autres informations | Non applicable. |
| Dangers environnementaux | Non |

Section 15. Informations sur la réglementation

LISTES RÉGLEMENTAIRES RECHERCHÉES:

01-1=IARC Groupe 1
01-2A=IARC Groupe 2A
01-2B=IARC Groupe 2B
35=WHMIS IDL

Aucune composante de cette substance figure sur les listes officielles indiquées.

INVENTAIRES DE PRODUITS CHIMIQUES:

Toutes les composantes sont conformes aux exigences suivantes en matière d'inventaire chimique : LIS (Canada), TSCA (États-Unis).

Section 16. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité a été préparée par Robert Maillette, chimiste le 7 novembre 2023.

ABRÉVIATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR ÉTÉ UTILISÉES DANS CE DOCUMENT:

| | |
|---|--|
| TLV - Valeur limite d'exposition (TLV) | TWA - Moyenne pondérée dans le temps |
| STEL - Limite d'exposition à court terme | PEL - Limite d'exposition admissible (PEL) |
| CAS - Numéro du Chemical Abstract Service | NFPA - National Fire Protection Association (USA) |
| ACGIH - American Conference of Government Industrial Hygienists | IMO/IMDG - International Maritime Dangerous Goods Code |
| API - American Petroleum Institute | FS - Fiche signalétique |
| DOT - Department of Transportation (USA) | NTP - National Toxicology Program (USA) |
| IARC - International Agency for Research on Cancer | OSHA - Occupational Safety and Health Administration |

Les informations ci-dessus sont basées sur les données dont nous avons connaissance et sont présumées exactes à la date de publication des présentes. Attendu que ces informations peuvent être utilisées dans des conditions échappant à notre contrôle et que nous pouvons ne pas connaître et attendu que des données apparues après les présentes peuvent suggérer des modifications de ces informations, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats de son utilisation. Ces renseignements sont fournis à la condition que les personnes qui en prennent connaissance déterminent elles-mêmes si le produit convient pour l'usage considéré.